

Pardon vs représailles (partie 1 de 2): Pardonner ou non

Description: Une brève explication de la loi islamique appelée *qisas*.

par Aisha Stacey (© 2016 IslamReligion.com)

Publié le 18 Apr 2016 - Dernière mise à jour le 18 Apr 2016

Catégorie: [Articles](#) > [Le système d'ordre dans l'islam](#) > [La justice](#)

L'islam est une religion qui tient compte la nature de l'être humain. Après tout, Celui qui nous a créés nous connaît mieux que quiconque. Nous n'avons pas été créés parfaits; nous faisons des erreurs, nous oublions, nous commettons des péchés, nous sommes parfois en proie à nos émotions et à l'influence hormonale et notre sens de la justice n'est pas toujours aussi parfait que nous le souhaitons. Ainsi, les deux principales sources de l'islam, le Coran et la sounnah (hadiths), ont établi, pour nous, les lignes de conduite à suivre afin de respecter la loi de l'islam. Contrairement aux sociétés laïques modernes, il n'y a aucune séparation entre la religion et l'État. Pour qu'une société islamique fonctionne, elle doit appliquer les lois de Dieu.



L'islam reprend le principe d'oeil pour oeil de la Torah (ou Ancien Testament) et utilise des châtiments capitaux et corporels pour de nombreux crimes. Cependant, on néglige souvent de mentionner que le Coran et les hadiths appellent fréquemment au pardon plutôt qu'aux châtiments. L'islam et ses principes légaux encouragent le pardon et l'entente entre les parties. En islam, *qisas* fait référence à la loi du talion. Le terme est dérivé du mot-racine *qess*, qui signifie repérer les effets ou la trace de quelque chose, ou encore retracer les pas de l'ennemi.

« Et si vous punissez, infligez une punition égale au tort que vous avez subi. Mais si vous endurez avec patience... voilà certainement la meilleure [voie à suivre]. » (Coran 16:126)

« Et Nous y avons prescrit pour eux vie pour vie, oeil pour oeil, nez pour nez, oreille pour oreille, dent pour dent, et des représailles (de nature similaire) pour les blessures. Mais quiconque y renonce (par charité), cela lui vaudra une expiation. Et ceux qui ne jugent pas sur la base de ce que Dieu a révélé... les voilà les injustes! » (Coran 5:45)

Le *qisas* s'applique spécifiquement au meurtre et aux voies de fait graves. Lorsqu'une personne cause une blessure physique grave ou la mort, le blessé ou un représentant du mort a le droit de demander l'application de la loi du talion. Pour les crimes inclus dans la loi du *qisas*, la victime ou ses représentants ont trois options : exiger les représailles

prévues, accepter une compensation financière ou pardonner. Le pardon peut même annuler la peine de mort.